1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	**PASTILLES DE JAVEL BEC**
Nom chimique	Tablette chlorée Effervescente 3.35g
No. CAS	-
No. EC	-
No. Index	-
No. d'enregistrement REACH	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit pour la désinfection
Utilisations déconseillées	Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	ETS PINTAUD
Adresse	Rue Maurice Pintaud, 16230 MANSLE
Téléphone	+33 (0) 5 45 22 43 21
Fax	+33 (0) 5 45 22 43 25
Email de contact	HPintaud@wanadoo.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 INRS/ORFILA (France)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

Classé comme dangereux selon la directive 67/548/EC

2.1.2. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:
H302 Nocif en cas d'ingestion
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence –
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin
P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux ou spéciaux conformément à la loi en vigueur.

Conseils de prudence supplémentaires
P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
P330 Rincer la bouche
P337 Si l'irritation oculaire persiste
P391 Recueillir le produit répandu
P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 Garder sous clef

Eléments d'étiquetage supplémentaires
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

2.3. Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	%	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le dossier d'enregistrement
Acide adipique	124-04-9	204-673-3		5-10%		Eye Irrit. 2 ; H319 Xi ;R36
Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0	220-767-7		60-100%		EUH031 Acute Tox.4 H302 Eye Irrit 2 – H319 STOT Single 3 – H335 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic 1 – H410 Xn;R22 Xi;R36/37 R31 N;R50/53

L'intégralité du texte des phrases de risqué et des mentions de danger figure à la Section 16

Commentaires sur la composition :

Note T pour le troclosène sodique en application de la Directive 2008/58/EC de la Commission

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'inhalation	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique.
En cas de contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
En cas de contact avec les yeux	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer là rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
En cas d'ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais faire vomir ou boire une personne inconsciente. Eloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin Garder au repos.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Mélange ininflammable.
Ce produit est ininflammable. Un incendie peut être éteint avec : l'eau pulvérisée, la poudre ou le dioxyde de carbone. Ne surtout pas utiliser des extincteurs contenant des composés d'ammonium

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie/d'explosion rares
L'incendie engendre la formation de gaz toxiques. La décomposition s'opère à partir de 250°C avec la formation de chlore et autres fumées toxiques.
Risques particuliers
En cas d'incendie, des gaz toxiques (Cox, NOx) peuvent se produire. Un feu ou une haute température crée : fumées/vapeurs/gaz très corrosifs de : Chlore, chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie
Attention ! utiliser des appareils à adduction d'air pour la protection contre les gaz/fumées. Etablir une digue pour collecter l'eau d'extinction.
Equipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu.
Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données sécurité. Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Porter des gants et des lunettes de protection et un vêtement de protection spécial. Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales avec accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir dans des récipients et bien sceller. Recueillir les déversements et les matériaux contaminés et les éloigner le plus rapidement possible du lieu de travail, afin de les verser dans un récipient approprié et convenablement étiqueté. Eviter de générer et disperser la poussière. Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Ne pas fermer les récipients ou fûts contenant des matières contaminées, mouillées ou humides.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les emballages brisés sans porter un équipement de protection. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Eviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Assurer uen ventilation adéquate. Les récipients doivent être fermés hermétiquement. Protéger contre les rayons solaires. Respecter les consignes d'utilisation et veiller à une dilution correcte du produit avant utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Troclosène sodique, dihydrate VLE ~ 15 minutes : 0.5ppm - 1.5mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection





Mesures de protection individuelle

Protection des yeux: En cas de risques d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection des mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection respiratoire: Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

Mesures d'hygiène: Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger. Boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôles liés à la protection de l'environnement	Ne pas rejeter le produit non-dilué à l'égout ou dans le milieu naturel.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Pastille
Couleur	Blanche
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	4 à 6
Point de fusion/ Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Température de décomposition (°C)	240
Solubilité dans l'eau	Solubilité totale dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable

Température de décomposition	Non disponible
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Non disponible
10.2. Stabilité chimique	Stable aux températures normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5. Matières incompatibles	Attention ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut dégager des gaz dangereux (chlore) Matières inflammables/combustibles Matières organiques : huiles/hydrocarbures, graisse, sciure de bois, agents réducteurs, composés à bases de nitrogène, substances oxydantes, acides et bases, conditions moites ou humides (le DCCNa peut générer du trichloride de nitrogène qui peut être explosif
10.6. Produits de décomposition dangereux	Un feu créé : chlorure d'hydrogène (HCl), Cyanure d'hydrogène (HCN). En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO2, NOx) peuvent se produire)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Dose toxique 1~ Dl 50 992mg/kg (oral souris)
Corrosion/irritation cutanée	En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.
Lésions oculaires/irritation	Irritant pour les yeux

Inhalation	Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
Ingestion	Nocif
Cancérogénicité	Non cancérigène
Toxicité pour la reproduction	Non considéré toxique pour la fertilité ou le développement
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque d'irritation de la peau en cas de contact prolongé
Danger par aspiration	Non disponible
Autres informations	Non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité	Daphnia magna CE_{50}, 48h : <1mg NaDCC
12.2. Persistance et dégradabilité	Ce produit est supposé biodégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6. Autres effets néfastes	Très toxique chez les poissons

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de	Eliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux

traitement des déchets
13.2. Codes déchet Non disponible

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis aux règlementations internationales concernant le transport des produits dangereux (IMDG, IATA DG règlementations, ADR/RID)

Note pour le transport routier : ADR spécial provision 135

Note pour le transport maritime : ADR/IMDG SP 135

Note pour le transport aérien : ICAO/IATA spécial provision A28

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	3077			
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	-			
14.3. Classe de danger	-			
14.4. Groupe d'emballage	-			
14.5. Danger pour l'environnement	Non			
14.6. Classification	-			
14.7. Code de classification	-			
14.8. Etiquette	-			
14.9. Quantités limitées (LQ)	-			
14.10. Informations additionnelles	-	-	-	-

14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 199/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n°793/93 du Conseil et le règlement (CE) n°1488/94 de la Commission ainsi que de la Directive 78/69/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission avec modifications
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications sur la révision

Révision le 20/11/2014 :
Mise à jour de la classification et des sections relatives conformément au règlement 453/2010 et 1272/2007

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

AOX : Halogène Organique Adsorbable

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

VME : Valeur moyenne d'exposition

VLE : Valeur limite d'exposition

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

Non applicable

16.4. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence

Phrases R :

- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
- R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Mention de danger supplémentaire :

- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

Phrases H :

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H319 Provoque une sévère irritation
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs

Aucun

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont conçues comme une caractérisation du produit afin de fournir des orientations pertinentes pour les questions de sécurité. Toutefois, cette fiche signalétique a été issue de la composition fournie par le fournisseur. Par conséquent, le présent document ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, concernant les propriétés du produit.
Cette FDS est conforme aux réglementations européennes actuelles applicables à sa date de rédaction. Ce document ne donne aucune garantie après sa date d'édition.